



Konrad
-Adenauer-
Stiftung



COLLOQUE MILITAIRE 2009
Lomé les 26, 27 et 28 octobre 2009

**LE CONTRÔLE POLITIQUE DES FORCES ARMÉES EN RÉGIME
DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT GÉNÉRAL

Ousmane OROU-TOKO
Yaya Bio BAWA

Octobre 2009

INTRODUCTION

I- CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Fondation Konrad Adenauer est une organisation internationale allemande qui intervient dans la sous région ouest africaine depuis 1992. La mise en œuvre de son Programme pour la promotion de la démocratie en Afrique de l'Ouest. La fragilité du processus de renouveau démocratique quasi généralisé en Afrique francophone à amener la Fondation à introduire dans Programme la composante « **Implication des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratique** ».

C'est dans le cadre des objectifs de cette composante que la Fondation a initié, en collaboration avec le ministère togolais en charge de la défense nationale, l'organisation du présent colloque international qui porte sur le thème : « **Le contrôle politique des forces armées en régime démocratique** ».

Ce colloque a réuni à Lomé, du 26 au 28 octobre 2009, une trentaine de participants de l'élite militaire des six pays d'intervention de la Fondation mais aussi les députés des parlements des mêmes pays, principalement les membres des commissions en charge de la défense nationale.

Le colloque militaire 2009 poursuit l'objectif général de **contribuer au renforcement de la culture démocratique au sein des forces armées africaines**.

Cet objectif se décline en sous-objectifs :

- Renforcer chez les élites militaires l'appropriation des modes de contrôles démocratiques des Forces Armées et favoriser les échanges entre eux et les politiciens ;
- Créer un cadre d'échanges entre les forces armées et les personnalités en charge des politiques de défense et de sécurité.

II- PARTICIPANTS

Les participants qui ont pris part à ce séminaire sont des officiers des Forces Armées et des parlementaires des pays invités. La liste nominative des participants figure en annexe du présent rapport.

III- PLAN DU RAPPORT

Le présent document est le rapport de synthèse du colloque. Il rappelle le déroulement des travaux (I) et fait la synthèse des préoccupations soulevées (II) puis analyse la portée et les limites de ceux-ci (II).

I- DEROULEMENT DU SEMINAIRE

I- LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture s'est faite en présence du Chef d'Etat-major général de l'Armée togolaise, du Représentant-résident de la Fondation Konrad Adenauer et du Ministre de la justice, garde des sceaux représentant le Ministre de la défense nationale. Ce dernier a procédé à l'ouverture du colloque.

1- Le discours de Bienvenue du Chef d'Etat Major des FAT

Au nom des Forces Armées togolaises, le Général de Brigade Aérienne AYEVA Essofa, Chef d'Etat Major général des FAT a souhaité la bienvenue à ses frères d'armes et aux Parlementaires de la sous-région. Les FAT, a t il souligné, sont fortement impliquées dans les profondes réformes entreprises en vue de la promotion et de la consolidation de l'Etat de Droit par les autorités Togolaises depuis quelques années. Le Président la République, Chef des Armées togolaises nourrit ses ambitions de forger un outil de défense fiable, puissant et efficace, basé sur les valeurs cardinales que sont la discipline, le respect de la hiérarchie, l'abnégation, le courage, l'unité, la loyauté et la fidélité aux institutions de la République.

Cet engagement a reçu l'adhésion des acteurs politiques militaires, tous résolument engagés dans la voie du progrès et de la modernité, et répond à la nécessité pour nos Etat respectifs de se conformer au nouvel ordre international qui recommande désormais la démocratie, le multipartisme, la liberté d'expression individuelle et collective. C'est pourquoi, il urge que les acteurs à divers niveaux se concertent pour créer des conditions pouvant permettre d'harmoniser leurs rapports qui soient en adéquation avec les nouvelles exigences.

Le Général s'est félicité du choix porté sur son pays pour abriter ces assises, et rassuré que les FAT sont engagées dans leurs missions traditionnelles de défense du territoire national, de ses approches maritimes et aériennes, de ses Institutions et des intérêts vitaux de la Nation. Pour le Général de Brigade Aérienne, ce colloque sous régional offre aux participants l'opportunité d'échanges d'idées sur les relations Armée, Institutions et Nation pour le renforcement du processus démocratique dans leurs pays respectifs. Il a remercié la FKA pour l'initiative, puis les intervenants qui expriment leur volonté commune de faire des forces de défense un outil de

paix et de sécurité, garant des lois de la République et également d'union et d'intégration de peuples et des Nations par l'interaction avec les parlementaires

2- L'intervention du Représentant-résident de la Fondation Konrad Adenauer

Dans son propos liminaire Le RR de la FKA s'est réjoui des avancées notables enregistrées dans le paysage politique et institutionnelle dans certains pays de la Sous région, notamment le Togo qui abrite le présent colloque. Pour lui, la FKA soutien et accompagne les efforts louables des acteurs politiques et militaires visant le renforcement du processus démocratique, et c'est dans ce cadre que s'inscrit la présente rencontre qui offre un cadre de concertations entre acteurs concernés. Il a affirmé que la qualité des décisions en matière de sécurité détermine la paix dans nos pays, puis souhaité plein succès aux travaux.

3- Le discours d'ouverture du Ministre de la justice, garde des Sceaux représentant le Ministre de la défense nationale

Deux décennies de pratique ont révélé que la démocratie est un processus long et fastidieux, et pour asseoir un véritable Etat de Droit caractérisé par la séparation des pouvoirs, l'observation des règles de la majorité, l'organisation d'élections pluralistes, libres et transparentes, les acteurs du processus démocratique doivent se référer aux dispositions constitutionnelles dans leurs pays pour jouer leur partition. C'est pourquoi les Forces Armées Nationales doivent demeurer, en tout temps et en toutes circonstances, un instrument de souveraineté au service de l'Etat. Selon le Ministre, l'acquisition de la culture démocratique peut se faire à travers conférences, forums et colloques du genre, où des débats, des échanges, voire des confrontations d'idées entre les acteurs autour des thématiques qui conviennent pour vulgariser les principes fondamentaux de l'Etat de Droits.

En outre, le Ministre a souligné que la formation civique et politique de tous les acteurs doit se focaliser sur les valeurs républicaines pour favoriser la connaissance de la Constitution, les mécanismes d'alternance au pouvoir, et les valeurs traditionnelles de l'Armée que sont: l'amour de la patrie, le don de soi, la justice, la probité morale et le loyalisme et l'esprit de solidarité.

Le Garde des Sceaux a reconnu les efforts de la FKA pour ses initiatives nobles qui regroupent ensemble cadres militaires et Parlementaires de la sous région, dans le but de renforcer l'appropriation des modes de contrôle politique des Forces Armées en régime démocratique. En procédant à l'ouverture des activités, le ministre a souhaité, qu'à l'instar des rencontres similaires de Cotonou en 2005, Ouagadougou en 2006, Bamako en 2007 et Niamey en 2008, le présent colloque permettra aux participants de s'investir afin qu'au terme des travaux, sortent des conclusions, résolutions et recommandations qui assurent une avancée du nouvel ordre constitutionnel en cours dans leurs pays respectifs.

II- LES THÉMATIQUES ABORDÉES

L'agenda du séminaire colloque a prévu une série de thèmes qui prend en compte les différentes facettes de la problématique centrale. Ces thèmes structurants ont été présentés sous la forme de communications et de table ronde. Il s'agit de :

- L'organisation et le fonctionnement des Forces Armées de l'Afrique Francophone présentée par le Général de Brigade Aérienne AYEVA Essofa, Chef d'Etat Major général des FAT ;
- La communication sur « Les rapports entre pouvoir politique et Forces Armées dans un Etat de droit : cas de la protection des institutions démocratiquement installées » a été présentée par Monsieur Francis LALEYE, consultant en gouvernance politique ;
- La communication sur « Acteurs, outils et procédures du contrôle politique des forces armées dans un système démocratiques » a été présentée par les Honorables Larba NABA OUOBA et Kadiatou KORSAGA ;
- La communication sur « Etude comparative de la gouvernance du secteur de la sécurité dans les démocraties établies et émergentes d'Europe et d'Afrique au Sud du Sahara » et la communication sur « Le commissaire parlementaire aux armées en RFA : attributions et fonctionnement ont été présentées par le Professeur Dustin DEHEZ ;
- La communication sur « Les droits politiques et civils du personnel des Forces Armées » a été présentée par le Général de brigade Nainy TOURE.
- Les expériences de contrôle des Armées par les parlements du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Togo ont été présentées respectivement par les Honorables Georges BADA, Brou N'GUESSAN, Kadiatou KORSAGA, Moriba KEITA et Ayitou SINGO.

A- L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES FORCES ARMEES DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE EN DEMOCRATIE

Les situations conflictuelles qui émanent des interactions entre les peuples et les Nations justifient l'existence d'un puissant instrument de sauvegarde de la souveraineté nationale. Dans ce cadre, l'armée est instituée dans un Etat de Droit conformément aux dispositions constitutionnelles propres à chaque Etats. Dans un bref rappel, le General de Brigade a précisé la notion et les fondements de l'Etat de Droit avant d'affirmer que les Forces Armées relèvent du pouvoir exécutif et sont régies par des décrets. En Afrique francophone, les Forces Armées sont organisées autour d'une chaîne de commandement et de subordination allant de la Présidence de la République au Ministère de la Défense, puis aux divers services interarmes dirigés par le Chef d'Etat Major General, qui assiste le Ministre de la Défense Nationale, dans l'organisation générale des Forces Armées de chaque pays. En suite, le communicateur a énuméré plusieurs articles de la Constitution togolaise, relatifs à l'organisation, attributions et fonctionnement de l'administration centrale des Armées pour illustrer les caractères républicain et apolitique de l'Armée qui reste entièrement soumise au gouvernement. Il a enfin abordé les missions assignées à l'institution militaire qui est tenue de les exercer conformément à la Constitution, aux lois et règlements en vigueur. Ces missions qui visent l'intérêt supérieur de la Nation se résument au maintien de l'intégrité du territoire national, le libre exercice de la souveraineté, et la protection de sa population et de ses ressortissants.

B- LES RAPPORTS ENTRE POUVOIR POLITIQUE ET FORCES ARMEES DANS UN ETAT DE DROIT : CAS DE LA PROTECTION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUEMENT INSTALLEES

Dans la plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest le contexte politique actuel exige que le pouvoir soit aux mains des populations qui l'exercent dans un cadre institutionnel conforme aux exigences démocratiques. Cela implique l'existence des rapports de collaboration entre différents organes jouant chacun leurs rôles tels que prévus par les principes démocratiques. Concernant les Forces Armées, elles sont appelées à exécuter les missions de défense, de sécurité et de protection telles que définies par le gouvernement sous son contrôle, tout en étant lui-même surveillé par des institutions démocratiques pertinentes, notamment le Parlement et diverses Cours installées. Dans la seconde partie de sa communication, le Consultant a exposé en deux volets les défis majeurs à relever par les acteurs dans la mise en pratique du cadre normatif relatif aux rapports de collaboration entre les Forces Armées et les politiques. Ces défis ont pour noms: manque de

consensus sur le principe de soumission de l'Armée au pouvoir politique, ambiguïté autour de plusieurs concepts rattachés à l'Etat de Droit, contraintes liés au fossé entre «pays légal» et «pays réel», d'une part, contraintes historiques et sociopolitiques, manipulations diverses, conflits d'intérêts liés au statut des Forces Armées d'autre part . L'ampleur de ces défis dans certains pays du continent Africain suscite des doutes que des interrogations naissent de savoir si l'Armée demeure protectrice, garante ou menace? Toutefois, le communicateur reste confiant et rassure que des rapports normaux et sains peuvent être entretenus entre pouvoir politique et Forces Armées si d'une part, l'on tient impérativement compte du contexte spécifique de chaque pays, et d'autre part l'on ferme au principe universel de soumission du pouvoir militaire au pouvoir politique démocratique. Rappelant quelques caractéristiques de l'Armée, le communicateur a recommandé que les deux parties trouvent toujours des pistes pour agencer leurs rapports afin que Forces ne paraissent pas comme une menace pour les populations. Pour ce faire, il faut décourager le trafic d'influence, dépolitiser totalement l'armée, l'encourager et promouvoir et valoriser les citoyens en uniforme, puis multiplier, favoriser et systématiser le dialogue. En outre les parties politiques doivent gérer le pouvoir que le peuple souverain leur a confié dans le strict respect des règles démocratiques.

C- ACTEURS, OUTILS ET PROCÉDURES DU CONTRÔLE POLITIQUE DES FORCES ARMÉES DANS UN SYSTÈME DÉMOCRATIQUES

La communication structurée en quatre parties fut ouverte par l'énumération et la définition des différentes commissions créées au sein du parlement du Burkina Faso pour jouer efficacement sa partition dans le processus de démocratisation intégrale. Au total, cinq commissions sont nommées chaque année pour assurer le contrôle effectif de l'exécutif. Toutes les composantes de l'Etat ainsi que l'ensemble des acteurs de la société sont interpellées au besoin, pour donner des clarifications sur différents sujets de préoccupation. Pour ce qui est du cas spécifique des Forces Armées, le contrôle politique se fait à travers la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense (CAED) que Madame a l'insigne honneur de présider. Les attributions du CAED sont regroupées en deux volets à savoir:

- le volet des Affaires Etrangères qui se focalise sur les relations internationales, la politique extérieure, la coopération et les traités et accords internationaux;

- le volet Défense qui se penche sur l'organisation générale de la Défense et de la Sécurité, la politique de coopération militaire, les plans à long terme de l'armée, les établissements militaires et arsenaux, le service National et les lois sur le recrutement du personnel civil et militaire des armées de la gendarmerie et de la justice militaire.

Madame NABA a indiqué qu'une franche collaboration existe entre les Forces Armées et les acteurs politiques de son pays, dont le parlement qui exerce son rôle de suivi et du contrôle de la politique militaire du gouvernement, par des procédures telles que stipulées dans l'Article 111 de la Constitution du Burkina Faso. Ces procédures sont détaillées dans la seconde partie de cette communication et se résument à : 1- des questions d'actualité, des questions écrites, des questions orales avec ou sans débats adressées au gouvernement qui répond par son Ministère de la Défense; 2- les visites des casernes et établissements militaires pour s'enquérir des conditions de vies des militaires et pour s'assurer la mise en œuvre effective des différents projets relatifs aux Accords de prêt et de don; 3-les votes ou rejets des lois portant sur l'envoi ou non des militaires à l'étranger. L'honorable a énuméré les multiples activités réalisées par la Commissions qu'elle préside et dont elle a souhaité le renforcement au regard de l'ampleur de ses charges et aux fins de l'accomplissement diligent de ses taches.

D- ETUDE COMPARATIVE DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DANS LES DÉMOCRATIES ÉTABLIES ET ÉMERGENTES D'EUROPE ET D'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

Les démocraties émergentes d'Europe n'ont pas su adapter les missions assignées à leurs forces de sécurité au lendemain de la guerre froide. Ce retard des acteurs sur le terrain par rapports aux données des recherches scientifiques adaptées au contexte du moment a créé un manque de cohérence dans les rapports entre le politique et les forces de sécurité dans ces pays. En effet, les politiques sécuritaires durant la guerre froide furent centrées essentiellement sur deux volets à savoir : la protection contre l'invasion étrangère et la protection contre les ennemis internes notamment les opposants au régime en place. En conséquence, les Etats ont eu du mal à asseoir leur légitimité aux yeux des populations souveraines qui sont victimes de violence perpétrée par des terroristes, et divers autres groupes qui se sont armés dans le temps. Dans une seconde partie, le communicateur a souligné que Ces nouvelles démocraties sont actuellement en pleines réformes en vue de redéfinir les missions des Forces Armées aux fins de les adapter aux nouveaux aspects relatifs à la nouvelle notion de

sécurité étendue à plusieurs autres maux de société. Selon le Professeur, la réussite effective de ces réformes dépend de certains critères, notamment la Prise en compte de tous les acteurs impliqué dans les affaires de sécurité, mais aussi dépolitiser les agents de sécurité. Dans ces efforts, les parlementaires prennent une part active, en dépit de quelques difficultés.

E- LES DROITS POLITIQUES ET CIVILS DU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES

Dans la première partie de sa communication, Le General a clarifié la notion de droits civils et politiques qui sont les droits qui protègent la personne humaine et ses biens, et qui lui garantissent l'exercice de la citoyenneté. Ces droits consacrent d'une part les droits de l'individu face à l'Etat, et d'autre part, assurent sa capacité à participer à la vie collective. Bien que universels, ces droits comportent des restrictions lorsqu'ils sont appliqués aux Forces Armées.

Abordant la place et le rôle des Forces Armées dans une seconde partie, il a rappelé que durant les monarchies passées, les Forces Armées furent exclues de l'animation de la vie politique au nom de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. Si le simple droit de vote était accordé aux citoyens en uniforme dans les régimes révolutionnaires, c'était juste pour appuyer le régime en place et asseoir sa base populaire. Mais avec le nouvel ordre politique, les Etats modernes sont amenés à penser à de nouvelles formes d'interactions qui permettent l'existence de rapports fonctionnels entre les forces armées et les différentes composantes de la société civile et du pouvoir politique, aux fins de consolider le processus démocratique. Les missions des militaires doivent être accomplies dans un souci à la fois d'efficacité et de légitimité, dans le cadre strict d'un Etat de droit, où toutes les forces vives, sans exclusion, jouissent de leurs droits de pleine participation à l'exercice de la citoyenneté. Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, des efforts remarquables sont entrepris dans ce sens, et Le communicateur l'a illustré avec le cas du Mali, où les acteurs politiques et militaires ont procédé à l'harmonisation de leurs rapports avec l'élaboration d'un code de la fonction militaire définissant les droits politiques et civils des membres du personnel des Forces Armées.

En perspectives, le General Malien a souhaité une prompt adoption à l'échelle de la CEDEAO du code de conduite des forces armées en Afrique, élaboré par le centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, et dans lequel sont identifiés des cadres normatifs pertinents en matière de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de définition du rôle et des fonctions des forces armées.

Dans sa conclusion le General a émis le vœu de voir adopté à l'échelle continental le code validé en mai 2002 à Lomé au TOGO.

F- LE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE AUX ARMÉES EN RFA : ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT.

Le parlement qui doit connaître les plans d'action et stratégies de l'appareil militaire a créé le Commissaire Parlementaire aux Forces Armées qui agit sur instructions du Parlement Allemand ou de la Commission de la Défense, pour mener des investigations sur des affaires déterminées. Il occupe une très haute fonction car il est également chargé de la défense de tous les soldats et de l'application efficiente des lois de la République au sein de l'institution militaire. Ses attributs sont diverses et Il peut exiger du Ministre fédéral de la Défense, ainsi que de tous services et personnes subordonnés à celui-ci, qu'ils lui fournissent renseignements et accès aux dossiers. Il peut se rendre à tout moment, même sans s'être annoncé, dans toute unité, état-major, service et autorité de l'Armée allemande et dans toutes ses installations. Pour un accomplissement diligent de ses missions, Le Commissaire parlementaire aux forces armées est assisté d'un administrateur et d'autres fonctionnaires lui sont affectés pour l'exercice de ses attributions. Le contrôle parlementaire des forces armées est rigoureusement fait en Allemagne. Toute fois, La dernière partie de la communication a révélé quelques insuffisances, et, en dépit des dispositions autorisant tout soldat à adresser ses préoccupations sans recourir à un aucun service intermédiaire, certains citoyens en uniforme méconnaissent leurs droits de recours au CPFA, et ignorent ses attributs de défense de leurs intérêts

G- LES EXPÉRIENCES DE CONTRÔLE DES ARMÉES, PAR LES PARLEMENTS DU BÉNIN, DU BURKINA FASO, DE LA CÔTE D'IVOIRE, DU MALI ET DU TOGO

La présentation des expériences des différents parlements en matière de contrôle politique des Armées montre qu'il existe des similitudes, et des spécificités. Celles-ci s'appréhende à travers les fondements juridiques, le cadre d'exercice du contrôle parlementaire, des instruments de contrôle et des limites liées à ce contrôle.

1- Fondements juridique et cadre d'exercice du contrôle parlementaire

Le partage d'expérience permet de noter plusieurs similitudes en ce qui concerne les fondements juridiques et le cadre d'exercice.

- Les fondements juridiques :
 - o Les dispositions constitutionnelles donnent aux parlements de ces pays, le pouvoir de légiférer et de contrôler l'action du pouvoir exécutif.
 - o Les Forces Armées dépendent hiérarchiquement du pouvoir exécutif auquel elles sont entièrement soumises.
- Le cadre d'exercice du contrôle parlementaire :
 - o Les textes régissant le fonctionnement des différents parlements ont prévu la création de commission en charge de la défense nationale. Au Bénin c'est la Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité. Au Burkina Faso, il s'agit de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense. En Côte d'Ivoire il s'agit de la Commission Défense et sécurité. Au mali c'est la commission de la Défense nationale, sécurité et protection civile et au Togo c'est la Commission de la défense et de la sécurité.

2- Les instruments de contrôle parlementaire

Il existe une multitude d'instruments à la disposition des commissions pour accomplir leur mission de contrôle. Il s'agit notamment :

- les débats parlementaires ;
- les questions orales ou écrites ;
- les interpellations ;
- les enquêtes parlementaires ;
- les missions d'information ;
- les visites des locaux des services de défense et sécurité et du contrôle de ces services sur le terrain.

Plusieurs actions sont menées sur le terrain par ces commissions et dans la plupart des cas il y a des actions similaires et des actions spécifiques.

3- Les limites du contrôle parlementaire des Forces Armées

Les commissions en charge de la défense nationale rencontrent plusieurs difficultés qui apparaissent comme des limites à l'exercice de leur mission.

Au nombre de ces limites :

- En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des commissions en charge de la défense, il y a la diversité et les divergences politiques des membres de ces commissions,

l'analphabétisme de certains députés membres et parfois la surcharge de travail ;

- En ce qui concerne les instruments, il y a l'absence de la constitution d'un groupe technique formé d'officiers pour venir en appui à ces commissions et l'absence d'une loi de programmation militaire comme base d'exercice de ce contrôle.

Les participants, principalement les officiers, ont de façon globale déploré le manque d'implication des Honorables dans l'exercice du contrôle parlementaire des Forces Armées.

II. LES GRANDES PREOCCUPATIONS ABORDEES

I- LES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES AU THÈME CENTRAL DU COLLOQUE

1- Sur l'organisation et le fonctionnement des Forces Armées de l'Afrique francophone en démocratie

Les discussions qui ont suivies la présentation ont permis d'aborder plusieurs préoccupations liées au caractère républicain des Forces Armées d'Afrique francophone. Le débat a porté sur deux aspects de la question.

- **Le caractère républicain des Forces armées s'apprécie à travers le cadre institutionnel et normatif en vigueur.** Il existe dans ces pays, un cadre législatif et réglementaire qui régit l'organisation et le fonctionnement des Forces Armées dans l'exercice de leur mission. L'évolution politique et institutionnelle en Afrique a nécessité en effet l'adoption de nouveaux textes fondamentaux pour adapter le fonctionnement des Forces Armées au contexte de démocratisation et d'Etat de droit. Cependant, les participants ont noté des difficultés dans la pratique. Celles-ci peuvent être surmontées d'une part par une hiérarchie militaire plus apte à encadrer l'exercice de cette mission et d'autre part à travers le partage d'expérience et la participation à diverses formations et conférences.

- **Le caractère républicain de l'Armée s'apprécie également à travers le respect des principes d'un Etat de droit en régime démocratique.** Les participants ont apprécié là également l'évolution des pratiques notamment à travers l'exécution d'un ordre manifestement illégal. Aujourd'hui, un chef militaire peut et devrait refuser d'exécuter un ordre contraire à la loi au risque de s'exposer aux sanctions en vigueur.

- 2- **Sur les rapports entre pouvoirs politiques et Forces Armées dans un Etat de droit notamment la protection des institutions démocratiquement installées. C'est la question de la neutralité et de la loyauté de l'Armée qui est posée.**

La position de l'Armée en temps de crise politique nationale a été un des éléments de discussion du colloque. Les situations au Niger, à Madagascar

et au Honduras ont servi de base à la réflexion. Il est ressorti des interventions :

- Que la question est restée ouverte, celle de la neutralité
- qu'il n'existe pas de solution établie et qu'il y a lieu d'appréhender les situations au cas par cas ;
- que dans la plus part des crises politiques, les acteurs politiques parties à la crise cherchent chacun à avoir le soutien de la hiérarchie militaire, même si par principe démocratique reconnu, l'Armée est à la disposition permanente du pouvoir exécutif régulièrement sorti du suffrage universel ;
- qu'il n'est pas aisé de démarquer une frontière entre la neutralité et la loyauté de l'Armée ;
- qu'en définitive, l'Armée s'est engagée à rester neutre dans le débat politique et reste disponible pour garantir la protection des populations et le fonctionnement régulier des institutions démocratiques.

3- Sur le contrôle politique des Forces Armées dans un système démocratique.

Les discussions ont porté sur le contrôle parlementaire des Forces armées dans un système démocratique avec pour toile de fond l'exemple du parlement burkinabé. Le débat a permis de retenir que :

- **les parlements des Etats francophones se sont tous dotés de commission en charge des questions de défense nationale.** Au Burkina, il s'agit de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense (CAED). Cette commission ne dispose pas de budget autonome. Elle élabore cependant un programme d'activités qu'elle soumet au Président de l'Assemblée nationale pour financement. Cette commission exerce la plénitude de ses fonctions même si le volume de travail ne lui permet pas toujours d'atteindre les objectifs affichés.
- **dans la plupart des pays, la collaboration entre la commission de défense et les institutions exécutives en charge de la défense n'est pas véritablement établie.** A l'actif de la CAED, il existe une collaboration satisfaisante et le contrôle s'exerce de manière effective sur les deux ministères de compétence. Les bonnes relations entre la hiérarchie militaire et les députés membres de la CAED permettent d'assurer un arbitrage favorable à la défense nationale au cours des discussions budgétaires à l'Assemblée nationale. L'exemple burkinabé

est édifiant et permet d'illustrer la dynamique qui devrait caractériser le jeu démocratique.

- **Les commissions de défense dans les parlements africains ne disposent pas de ressources humaines suffisantes sur le plan de l'assistance technique.** Au Burkina Faso, le conseiller militaire du Président de l'Assemblée nationale apporte son assistance technique à la CAED. D'une façon générale, un effort est fait au niveau des différents parlements francophones pour tenir compte des domaines de compétences et d'expertise des députés dans la constitution des différentes commissions. De plus on assiste comme en Côte d'Ivoire, à la création de poste d'assistants parlementaires, même si actuellement ceux-ci ne sont recrutés en nombre suffisant.

- **en Allemagne, la commission en charge des questions de défense nationale et le commissaire parlementaire sont les acteurs du contrôle parlementaire.**
 - o Le commissaire parlementaire aux armées est désigné par ses pairs députés : une fois élu, il a une autonomie de fonction. Il devient l'avocat des militaires dans leurs différentes revendications et il veille à l'application des lois de l'Etat fédéral allemand dans les casernes.
 - o La commission de défense est spécialisée dans l'étude des moyens à allouer aux Forces Armées

- **la question de l'étendu des pouvoirs des parlements en matière de défense nationale dépend du type de régime politique.**
 - o Dans les régimes présidentiels, l'initiative de la définition de la politique de défense appartient au pouvoir exécutif de concert avec la hiérarchie militaire. Il consiste à identifier et à prioriser les menaces qui pèsent sur le pays ; à élaborer un document qui exprime l'axe des volontés et un document qui renseigne sur de l'axe des possibilités. Le croisement des deux axes constituera la base de la politique de défenses. Il revient ensuite au parlement d'approuver le document de politique et de mettre les moyens à la disposition de l'exécutif pour la mise en œuvre de cette politique. Le parlement a un regard sur l'effectivité des dépenses à allouer à la défense.
 - o Dans les régimes semi présidentiels, le chef du gouvernement est responsable devant le parlement de la politique générale de l'Etat dont la politique de défense nationale.

- Dans les régimes de type parlementaire comme en Allemagne, les députés disposent de larges prérogatives allant de la définition de la politique sécuritaire au contrôle politiques de l'Armée et des renseignements. Il existe une commission spéciale qui s'occupe des questions de renseignements. Tout député n'est pas autorisé à faire partir de cette commission. Les membres font l'objet d'une enquête préalable d'habilitation.

4- Sur les droits politiques et civils du personnel des Forces Armées

Les discussions ont abouti à la nécessité de reconnaître le caractère spécial de la fonction militaire. Il est ressorti du débat que :

- **dans l'adoption des textes fondamentaux, le législateur doit faire un effort pour éviter les frustrations particulièrement au niveau de l'armée.** Sur la question de la démission préalable du militaire avant sa présentation à un mandat électif, les participants s'accordent pour observer que ces dispositions existent dans la plupart des pays francophones. Cependant, le véritable point de discussion est l'avenir du militaire démissionnaire en cas de défaite électorale ou de fin d'exercice de mandat. Cet avenir est incertain et le choix de la candidature à l'exercice d'un mandat politique présente à cet égard, un risque pour le personnel militaire. En Allemagne et dans bien d'autres pays occidentaux, les mesures sont prises pour assurer la réinsertion professionnelle du militaire démissionnaire à la fin de son mandat ou en cas de défaite électorale.
- **La nécessité de l'alignement du personnel militaire au même niveau de rémunération que le personnel civil de l'Etat.** Les participants ont fait observer que laisser les militaires dans cette différence au niveau du traitement salarial, constitue une inégalité qui ne saurait se justifier.
- **L'existence dans les Armées francophones d'une autorisation préalable que le militaire doit solliciter avant de contracter un mariage.** Selon le pays, plusieurs raisons militent en faveur de cette mesure. Mais de façon générale cette autorisation se justifie par le fait que les autorités militaires ont la responsabilité de la qualité morale du personnel. Cette mesure n'est pas un abus de pouvoir mais constitue une garantie pour le militaire lui-même. Au Bénin, cette disposition est annulée pour le mariage avec des conjoints nationaux,

mais elle reste en vigueur pour les cas de mariage avec des conjoints étrangers.

5- Sur la gouvernance du secteur de la sécurité

Les discussions ont permis aux participants de comprendre que :

- Les réformes du secteur de sécurité ont commencé en Europe centrale notamment les pays signataire du pacte de Varsovie. Dans ces Etat, le pouvoir de contrôle appartenait aux partis politiques mais la réforme accorde ce pouvoir de contrôle aux parlementaires qui sont les représentants du peuple. La réforme prône une réduction du nombre des soldats, la définition claire des attributions de chaque composante de la sécurité.
- En Afrique, il n'y a pas un engouement des partenaires à soutenir le règlement de la crise en Somalie. La Somalie se différencie des autres Etats qui ont des problèmes de sécurité car l'Etat somalien n'existe plus. La préoccupation actuelle est celle de la reconstruction d'un nouvel Etat de Somalie. Mais, la question de la reconnaissance de cet Etat par les pays occidentaux se pose aujourd'hui comme une condition pour apporter un soutien quelconque. La réflexion de la stratégie est en cours pour envoyer les Forces des nations unies pour remplacer celles de l'Union africaine.

II- LES PRÉOCCUPATIONS GÉNÉRALES

- 1- L'expérience malienne de réinsertion des ex combattants rebelles souvent sans formations spécifiques** : Le règlement de la question des ex combattants a été une solution politique. Au mali ces personnes reçoivent l'essentiel des formations nécessaires pour accomplir leurs missions. Il s'agit des sessions de formation de mise à niveau. La plupart des rebelles ont reçu des formations mais en langue arabe. Les pays du Maghreb ont été mis à contribution pour leur mise à niveau.
- 2- les richesses minières comme causes des crises et des turbulences observées en Afrique**
- 3- les accords de défense et l'autonomie des Forces Armées africaines**
- 4- la suppression du service militaire**

II. Enseignements et perspectives du colloque

L'analyse des enseignements et de la portée du colloque permet de faire plusieurs constats. Premièrement, le niveau d'engagement des participants a été très élevé. Deuxièmement, l'ambiance conviviale instaurée et entretenue entre les officiers et les honorables députés et troisièmement les perspectives intéressantes pour une bonne collaboration entre les élus du peuple et les autorités militaires.

I- LES ENSEIGNEMENTS DU COLLOQUE

A. Le niveau d'engagement des participants

La qualité des débats permet de constater le niveau d'engagement des participants. La liberté d'expression et l'écoute des uns et des autres sont à mettre à l'actif des participants. Ceci dénote de la possibilité et de la volonté d'ouverture et de collaboration entre les autorités militaires et les députés à l'Assemblée nationale.

B. L'ambiance conviviale entre participants

Durant tout le colloque, on a pu observer une ambiance conviviale d'une part entre les différents représentants des parlementaires présents et d'autre part entre eux et les officiers des Forces Armées invités. Il est important de souligner cela quand on sait les relations faites de méfiance et d'absence de collaboration qui ont longtemps caractérisé les relations entre les parlements et les militaires dans les pays d'Afrique francophone.

L'occasion de retrouver dans un même espace de discussion, parlementaire et officiers des Forces Armées est opportune pour dissiper ces sentiments et instaurer un climat de confiance et de paix mais aussi de bonne collaboration et de parfaite complémentarité pour la poursuite des processus démocratiques.

II- LES PERSPECTIVES

Les différentes discussions ont permis de comprendre que le partenariat entre Forces Armées et parlements nationaux pour le renforcement du processus démocratiques, présente des perspectives heureuses.

Le partage des expériences positives des commissions en charge de la défense nationale, faut-il l'espérer, permettra une meilleure dynamique dans leur organisation et dans leur fonctionnement.

Les expériences de collaboration entre députés et officiers au plus haut niveau et l'effectivité de l'exercice de la plénitude des fonctions en matière de contrôle parlementaire des Forces Armées contribueront à la détermination des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique de défense et à l'exercice effectif, efficace et apaisé du contrôle parlementaire des Forces Armées. Il ne reste qu'à espérer de belles perspectives pour la garantie du fonctionnement régulier des institutions démocratiques dans les pays d'Afrique.

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE